

Découvrez d'autres Chemins de randonnée avec la Communauté d'agglomération du Douaisis



REGLEMENTATION EN VIGUEUR

- Ne cueillez pas les fleurs.** Elles sont belles. Certaines sont rares et ont besoin de leurs graines pour se reproduire et fleurir l'année suivante.
- Attention aux incendies.** Feux de camp et barbecues interdits. Egrassez vos cigarettes et pensez à mettre vos mégots dans les corbeilles.
- Véhicules motorisés interdits.** Ce sentier est exclusivement réservé aux modes de déplacement doux : piéton et vélo. Interdit aux cavaliers.
- Nos amis les chiens sont les bienvenus** s'ils sont tenus en laisse.
- Ne dégradez pas ce lieu.** Emportez vos déchets ou jetez-les dans les corbeilles prévues à cet effet. Pensez aux prochains visiteurs, ce peut être vous.
- Le camping sauvage est interdit.**

Attention : certains pôles de nature sont fréquentés par des chasseurs.



La trame verte et bleue Communautaire

Pour préserver son patrimoine naturel, la Communauté d'agglomération du Douaisis s'est lancée, en 2003, dans la mise en œuvre d'une trame verte et bleue. Cette trame répond aux enjeux du développement durable. Elle repose sur la préservation, le renforcement et la valorisation de pôles de nature (terrils, réserves naturelles régionales, parcs urbains, site Natura 2000). La mise en liaison de ces écosystèmes fait également partie intégrante des enjeux liés à la trame verte et bleue. Connecter les cœurs de nature permet la migration des espèces et donc leur survie.

Parmi les actions de mise en œuvre figure la création d'un réseau de boucles de randonnée multifonctionnelles. Ces chemins ont été conçus pour préserver et valoriser le patrimoine, protéger l'environnement et développer les loisirs. 200 kilomètres de chemins de randonnée sont proposés au public.

Le Chemin des Eaux

Le Chemin des Eaux est une boucle de randonnée de 19 km qui borde les cours d'eau du territoire : la Scarpe, le canal de la Scarpe et l'Escrebœux

Retrouvez l'ensemble
de nos producteurs
locaux dans le carnet
« De la Terre à la Table »



Renseignements et contacts

Communauté d'agglomération du Douaisis
746, rue Jean-Perrin - Parc d'activités de Dorignies
59 351 Douai cedex
Tél : 03 27 99 89 89 / www.douaisis-agglo.com

Partenaires



Conception et réalisation :
Communauté d'agglomération du Douaisis
Conception et réalisation graphique : Bureau d'étude OSMOSE et EAMINE
Crédit photos : CAD - EAMINE

Le Chemin des Eaux

Distance : 20 km

🚶 : 5 heures - 🚲 : 1 heure 30 min

Communes traversées

Douai - Lambres-lez-Douai - Courchelettes
Cuincy - Lauwin-Planque - Flers-en-Escrebieux

Points de départ

- A - Parc du Rivage Gayant
- B - Courchelettes centre
- C - Halte de la Brayelle

À voir

Loisirs :

- Gayant-Expo 1
- Plaine de jeux de Lambres-lez-Douai 5

Patrimoine :

- Cœur historique de Douai 3
- Palais de justice de Douai 2

Nature :

- La Scarpe 4
- Rivière de l'Escrebieux 6
- Parc Charles-Fenain 7
- Réserve naturelle de Wagnonville 8

De la terre à la table



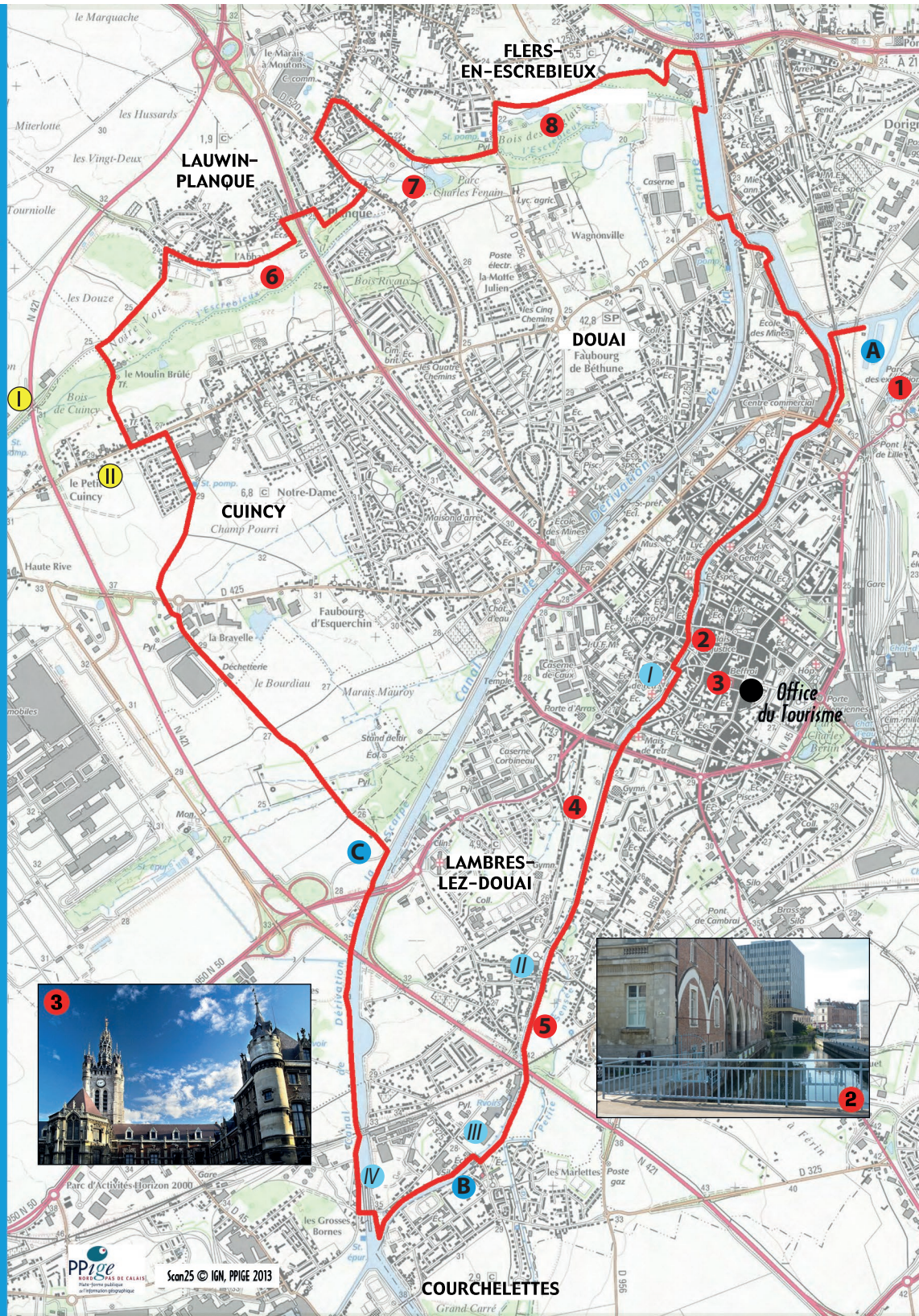
La Ferme du petit village I

La Ferme Mouy (aviculture) II

Le balisage



Pour rester sur le chemin,
restez dans les doucs.



Les écluses

Une écluse est un ouvrage d'art hydraulique implanté dans un canal ou un cours d'eau pour le rendre navigable et permettre aux bateaux de franchir des dénivellations.

Certains barrages à pertuis ou écluses visaient aussi à protéger un cours d'eau ou une ville des effets de la marée.

L'écluse comprend un sas dans lequel on peut faire varier le niveau de l'eau. Il est isolé des biefs amont et aval par des portes (autrefois portes en bois de chêne munies de vannes dites ventelles).



I : Ecluse des Augustins à Douai



II : Ecluse de Lambres lez Douai



III : Ecluse des Couteaux à Courchelettes



IV : Ecluse de Courchelettes



La fête de la battellerie à Douai a lieu le 1^{er} mai